

APPAIRE N° 31/4. - Attribution de l'étude générale de circulation - Appel d'offres du 8 MARS 1971.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune doit bénéficier à titre de subvention départementale 1970 (chapitre 901 - article 2 303.7) d'une attribution de CINQ MILLIONS de Frs CFA (5 000 000 Frs CFA), pour la réalisation d'une étude de circulation à Saint-Denis.

L'appel d'offres relatif à cette étude a donné lieu, le 8 MARS 1971, aux propositions suivantes :

- SCET-COOP-SECMO	7 696 300 Frs CFA
- B. C. E. O. M	8 490 000 Frs CFA
- S. O. G. R. E. A. N	25 230 000 Frs CFA

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement à qui ont été transmis ces résultats me fait connaître, par lettre du 17 MARS 1971, son opinion à ce sujet. Il en ressort, notamment, que le B.C.E.O.M. lui paraît plus qualifié et que les prestations fournies par cette société présentent un caractère plus homogène et correspondant mieux à l'objet de l'étude. Il propose donc de retenir l'offre du B.C.E.O.M., malgré son coût plus élevé que celle de la SCET-COOP-SECMO.

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

M. TOMI. - Je crois effectivement que le B.C.E.O.M. est plus qualifié pour ce genre de travail, et je vote pour.

LE MAIRE. - La différence de prix n'est pas exagérée. Les propositions sont plus complètes.

M. Bruce BOYER. - La subvention est-elle la même ?

LE MAIRE. - Oui.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Offre
Saint-Denis, le 5 juillet 1971
Le Secrétaire Général
Signé : Ch. Tresselt

bon copie certifiée conforme
bon le Directeur des Affaires Financières
M. P. Alarcón